



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2021 / 14

« Budget de fonctionnement de l'année 2022 »

Point porté à l'ordre du jour de la séance
du 14 décembre 2021

Au Conseil communal
de Vully-les-Lacs

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous vous transmettons, par la présente, le préavis municipal concernant le budget de l'année 2022.

1. Introduction

La Municipalité vous propose le budget de fonctionnement pour l'année 2022 annexé au présent préavis.

Ce budget a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 09.11.2021. Il doit être transmis à la Préfecture du district, une fois validé, d'ici au 31.12.2021.

En toute transparence, nous nous permettons de préciser que le contexte n'a pas été idéal pour son élaboration.

En effet, une importante migration informatique a été lancée en fin d'année 2020. Notre logiciel comptable a donc été migré sur le progiciel Abacus, géré par la société Ofisa. Cette migration a eu lieu en novembre 2020 mais le travail de paramétrage s'est poursuivi sur l'année 2021 ayant constaté de nombreux points ouverts ou erronés. Il s'agit du premier exercice budgétaire sur ce nouvel progiciel de gestion (ERP).

En outre, un changement a eu lieu au sein de la bourse. En effet, notre ancienne boursière, en place depuis 17 années, nous a quitté de son plein gré. Sa remplaçante, Mme Guisolan, expérimentée dans cette fonction, nous a rejoints en août, à mi-temps, puis dès mi-septembre, à plein temps. De plus, le collège municipal est dans sa majorité nouveau, et ne peut donc pas se baser sur l'expérience d'un exercice passé.

Lors de l'élaboration de ce budget, nous avons pu constater plusieurs problèmes, notamment dans les regroupements, les dénominations et les imputations de comptes, qui ont depuis été en partie résolus. Dans les prochains mois, le plan comptable dans l'ERP sera amélioré afin de diminuer sa longueur et rendre plus claires les dénominations. Lors de ce travail, nous tiendrons compte des recommandations cantonales visant au déploiement futur du plan comptable MCH2. En outre, les comptes annexés présentent un résultat 2020 légèrement différent (écart CHF 200.00) à celui des comptes 2020 validés en juin 2021 par votre Conseil. Le détail de ces erreurs, dont l'impact est limité, sera présenté aux commissions des finances et de gestion. Les corrections seront discutées lors de la clôture des comptes 2021.

Malgré les points évoqués, le budget 2022, qui reste une estimation financière des opérations à venir, a pu être élaboré, et validé par la Municipalité avec assurance.

Si des éléments nouveaux, ayant une conséquence sur la future maîtrise budgétaire, devaient être constatés, la Municipalité se permettra de requérir au législatif pour toutes les dépenses imprévues supérieures à CHF 30'000.00, conformément aux délégations de compétences validées par votre Conseil.

2. Objet du préavis

2.1 Résultat

Le budget 2022 présente un excédent de revenu qui se monte à :

CHF 109'118.00

Ce résultat positif est supérieur au budget 2021, mais inférieur aux comptes 2020.

2.2 Classification de nature

Comptes, par nature	Budget 2022	Budget 2021	Variation	Comptes 2020	Variation
30 AUTORITES ET PERSONNEL	-2 404 656	-2 261 400	6.0%	-2 303 315	4.2%
31 BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	-4 347 450	-4 701 550	-8.1%	-4 007 843	7.8%
32 INTERETS PASSIFS	-156 900	-236 300	-50.6%	-180 969	-15.3%
33 AMORTISSEMENTS	-910 297	-984 050	-8.1%	-905 254	0.6%
35 REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	-7 466 566	-7 637 640	-2.3%	-7 602 071	-1.8%
36 AIDES ET SUBVENTIONS	-182 300	-201 600	-10.6%	-148 884	18.3%
38 ATTRIBUTIONS FONDS FINANCEMENT	-878 803	-804 050	8.5%	-670 787	23.7%
39 IMPUTATIONS INTERNES	-2 087 500	-1 900 000	9.0%	-1 960 130	6.1%
40 IMPOTS	8 725 000	9 015 000	-3.3%	8 481 462	2.8%
41 PATENTES, CONCESSIONS	106 000	106 000	0.0%	104 306	1.6%
42 REVENUS DU PATRIMOINE	2 348 405	2 397 720	-2.1%	2 358 231	-0.4%
43 TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS	2 712 000	2 735 200	-0.9%	2 414 503	11.0%
44 PARTS AUX RECETTES CANTONALES	202 500	202 500	0.0%	129 544	36.0%
45 PARTICIPATIONS, REMB. COLLECTIVITES PUBL.	2 175 185	2 167 050	0.4%	2 333 767	-7.3%
46 AUTRES PARTICIPATIONS ET SUBVENTIONS DE TIER	32 000	43 000	-34.4%	25 867	19.2%
48 PRELEVEMENTS FONDS ET FINANCEMENTS SPECIA	155 000	209 700	-35.3%	220 569	-42.3%
49 IMPUTATIONS INTERNES	2 087 500	1 900 000	9.0%	1 960 130	6.1%
Total	109 118	49 580		249 125	

2.3 Explication sur certaines variations

Afin de faciliter la compréhension du budget de fonctionnement, il nous paraît nécessaire de relever quelques explications liées à certains postes.

Les montants ci-dessous sont arrondis en KCHF (1000 CHF) pour faciliter la lecture.

Administration générale

1010 Conseil communal / 1020 Municipalité

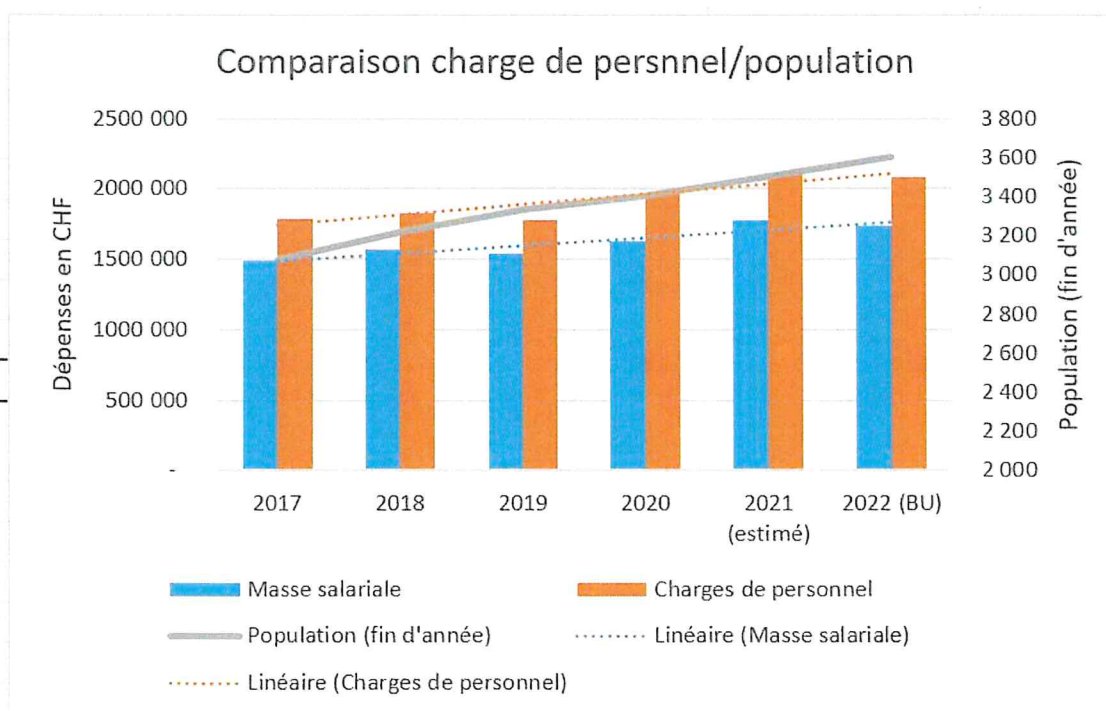
- Il a été tenu compte des coûts horaires, décidés à la séance du Conseil communal de septembre 2021, et des quantités d'heures selon le passé.

1100 Administration

- Participation à la COREB/ARBV. Le budget 2021 n'a pas tenu compte de la hausse du taux par habitant décidé l'année précédente. Le budget 2022 est adapté à la dépense réelle.

1300 Service du personnel

- Groupe 1300 : Il a été constaté que le budget 2021 ne pourra pas être tenu au vu de la structure de la masse salariale. Le budget 2020 a déjà été dépassé de KCHF 100 et celui de 2021 le sera d'env. KCHF 190. Ces dépassements proviennent notamment du paiement d'heures supplémentaires pour env. KCHF 30, de travaux de conciergerie supplémentaires dus à la pandémie COVID-19 et finalement de sous-estimation budgétaire au vu de l'effectif et des charges sociales actuelles.
- Le budget 2022 prend comme base les dépenses réelles 2021 annualisées. Il est tenu compte d'une indexation des salaires de 1% (0,9% selon l'IPC), conformément au règlement du personnel. Toutefois, les charges et les forces de travail nécessaires feront l'objet d'analyses précises par la Municipalité et des éventuelles mesures seront prises.
- L'évolution de cette charge suit la croissance démographique, comme le démontre le graphique ci-dessous :



- Comptes 3900.100 (sur plusieurs regroupements de comptes) : les clés d'allocation dans les différents services sont en cours d'analyse, en parallèle d'une revue des cahiers des charges. Ces chiffres peuvent donc évoluer dans leur répartition.

Services	Comptes	Budget 2022
Administration	1100.3900100	546 090.00
Plage	1610.3900100	100 409.00
Office du tourisme	1630.3900100	68 888.00
Conciergerie - entretiens communs	3501.3900100	103 958.00
Conciergerie - halle poly.	3513.3900100	41 959.00
Conciergerie - EPK	3519.3900100	237 349.00
Voirie	4200.3900100	232 965.00
Routes	4300.3900100	312 290.00
Parcs et jardins	4400.3900100	89 345.00
Déchets urbains	4510.3900100	22 545.00
Déchetteries	4520.3900100	142 994.00
Port	4710.3900100	99 783.00
Police	6100.3900100	16 283.00
Contrôle des habitants	6200.3900100	72 642.00
Total		2 087 500.00

1500 Affaires culturelles

- Compte 1500 / 3130.100 : Il est prévu un achat de cantine pour les manifestations de la commune (p.ex. fête nationale).

16 Tourisme

- Compte 1610 / 3140.130 : Report de la restauration des WC de la plage, déjà prévue en 2021.
- Groupe 1630 : Légèrement à la baisse car engagement du responsable du tourisme à un taux inférieur à celui prévu. Ce poste est d'ailleurs maintenant réparti également sur des autres activités de l'Administration communale.

19 Informatique

- Compte 1900 / 3150.600 : La hausse est la conséquence du besoin de finaliser la mise à niveau de l'ERP notamment la gestion de la facturation de l'eau, des investissements et du plan comptable et des extractions/reportings.

Finances

21 Impôts

- Groupe 2100 : Globalement, nous avons fait une estimation prudente qui va dans le sens des préconisations des autorités fiscales. Les recettes globales se trouvent donc à mi-chemin entre les recettes 2020 et le budget 2021.
- Compte 2100 / 4000.100 : Légère croissance retenue par rapport à 2020 car hausse démographique faible et effet COVID sur le revenu des personnes physiques.
- Tendance à la stagnation au niveau des droits de mutation et des gains en capital due au frein du développement territorial.

22 Services financiers

- Comptes 2200 / 3520.000 + 4520.00 + 4520.010 + 6100 / 3510.010 + 7200 / 3510.500 : Le coût net de la péréquation directe et indirecte est légèrement en retrait par rapport aux comptes 2020.

Domaines et bâtiments

- Les amortissements suivent le plan d'amortissement usuel de la commune. Pas de changement dans les principes comptables.

31 Terrain

- Groupe 3100 : Charges inférieures étant expliquées par une baisse de la charge d'amortissement.

34/35 Bâtiments

- Les revenus locatifs sont basés sur l'état locatif à ce jour. Plusieurs appartements sont actuellement libres.
- Compte 3501 / 3110.100 : Hausse nécessaire par les besoins d'entretien suite aux faibles travaux entrepris ces 2 dernières années.

Travaux

41 à 47 Urbanisme, routes, etc.

- Compte 4100 / 3180.500 : Hausse en raison des importantes charges d'étude constatées dans les comptes 2021.
- Compte 4200 / 3180.540 : Finalisation du plan d'affectation communal selon le délai fixé à la fin du premier semestre 2022 par la DGTL.
- Compte 4200 / 3180.520 : Augmentation due à l'établissement du plan de classement des arbres exigé par l'Etat.
- Compte 4300 / 3140.200 : Hausse dans l'entretien des routes et sécurité pour assurer un entretien optimal selon une étude qui a été menée.
- Compte 4400 / 3140.120 : Augmentation due à la réfection du mur du cimetière.
- Compte 4710 / 3140.710 : Augmentation du poste de l'entretien du port, en prévision des dégâts qui pourraient survenir par l'oxydation due aux inondations de l'été 2021.

Instruction publique

51 et 52 Enseignements scolaires et parascolaires

- Compte 5200 / 3520.200 : Forte hausse de la participation à l'enseignement obligatoire conformément au budget 2022 validé de l'ARPEJE.
- Compte 5200 / 3520.270 : Participations préscolaires + AFJ comptabilisées dans le compte 7100 3520.200 dans les comptes 2020.

Services social

71 Service social / 71 prévoyance sociale

- Compte 7100 / 3520.500 : Baisse de la participation ARAS, la participation communale sera de CHF 1.00 par habitant, le reste étant supporté par le canton.
- Compte 7200 / 3510.500 : Baisse de la cohésion sociale, selon explication ci-dessus sur la péréquation financière.

3. Synthèse

En résumé, notre budget 2022 se présente comme suit :

- Total des charges CHF 18'434'472.00
- Total des revenus CHF 18'543'590.00

- Excédent de revenus CHF 109'118.00

4. Conclusions :

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- vu le préavis municipal No 2021 / 14,
- ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'accepter le budget tel que présenté.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 9 novembre 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. François Haenni

Annexe : Budget de fonctionnement 2022